Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 029-212900294-20260605-D_2026_47-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt - six le vendredi 05 juin à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mme Annie LE GUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	15
Représentés	0
Absents	0
Votant	15

Sur convocation dématérialisée du 15 avril 2026

Etaient présents : Annie LE GUEN, Carole ROPARS, Bernard CREN, Hélène PLUSQUELLEC, Pierre-Yves QUILTU, Thérèse THOMAS, Sylvie HOURMAND, Jean-Yves GUEVEL, Tiphaine TROMEUR, Justine HAMON, Laurine KERANGUYADER, Fabien VEGUER, Mickael THOMAS, Romain LE COËNT, Mathis TALEC

Secrétaire de séance : Carole ROPARS

D.2026-47 – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE CLEDEN-POHER A L'AMENAGEMENT D'ACCUEIL AUX ITINERANTS DE PONT TRIFFEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants,
VU la délibération du conseil municipal de Cléden-Poher en date du 26 mai 2025 et la délibération du Conseil communautaire du 17 avril 2025 autorisant la mise en œuvre du Contrat de Canal 2025 – 2028 et son plan d'actions et de financement prévisionnel.
CONSIDÉRANT que le projet d'aménagement de services d'accueil aux itinérants à Pont Trifin présente un intérêt mutualisé pour les communes de Spézet, de Landeleau et de Cléden-Poher,
CONSIDÉRANT que cette participation s'inscrit dans le cadre des compétences communales en faveur de l'attractivité du territoire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 – Le conseil municipal approuve la participation financière de la commune de Cléden-Poher au projet d'investissement « Aménagement de services d'accueil aux itinérants » pour un montant de 2 555,83 €, soit 6,67 % du projet dont le total est estimé à 38 332,36 € HT tel que le détaille le plan de financement :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
1 table de pique-nique couverte	1700,10 €	Commune de Spézet (6,67 %)	2 555,49 €
8 arceaux vélos	853,20 €	Commune de Landeleau (6,67 %)	2 555,49 €
Bungalow sanitaire	32 223 €	Commune de Cléden-Poher (6,67 %)	2 555,49 €
Raccordement eau	1 979,81 €	ADEME (44,11%)	16 908,40 €
Raccordement électricité	416,67 €	Destination Cœur de Bretagne (35,89 %)	13 757,48 €
1 fontaine à eau	1 159,58 €		
TOTAL	**38 332,36 €**	**TOTAL**	**38 332,36 €**

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 029-212900294-20260605-D_2026_47-DE

ARTICLE 2 – Cette participation sera financée sur le budget communal, chapitre 21 immobilisations corporelles exercice 2026.
ARTICLE 3 –Madame la Maire est autorisée à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette participation.
ARTICLE 4 – La présente délibération sera notifiée à la commune de Spézet et transmise au représentant de l'État dans le département**.**

La secrétaire de séance,
Carole ROPARS

Le 08 juin 2026
Pour extrait certificat conforme
La maire,
Annie LE GUEN

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

.